

Projets de Réussite Educative

Le PRE n'est pas une solution à la difficulté scolaire mais un outil de contrôle social et de régulation des tensions

Les enseignants, confrontés à une pénurie de moyens grandissante pour aider leurs élèves en difficulté sont mis en demeure de choisir : rester dans l'incantation à un avenir meilleur ou orienter leurs élèves vers des dispositifs du Programme de Réussite Educative, après les avoir «ciblés».

Pourquoi l'école n'a-t-elle pas les moyens de répondre aux difficultés scolaires des enfants ? Parce que depuis des années les restrictions budgétaires aggravent les conditions d'enseignement, assèchent les RASED, «dé-professionnalisent» les personnels, ne permettent pas l'innovation et limitent les expériences pédagogiques.

Comment croire que c'est seulement une fois franchie la porte de l'école vers l'extérieur que l'on pourrait trouver une solution pour l'intérieur ?

La solution ne peut pas venir de façon durable des PRE qui représentent d'énormes dangers pour tous les acteurs de l'école.

Dangers pour les élèves

Quel sens pour l'élève que ce soit l'école qui repère et révèle leurs difficultés mais confie à d'autres la mission de les résoudre ? Quelle culpabilité lui fait-on porter en le laissant seul face à sa difficulté pendant son temps de présence à l'école ? Ce n'est pas en le culpabilisant ainsi qu'il pourra construire la relation de confiance nécessaire à tout processus d'apprentissage. Soumis en permanence à des évaluations normatives on l'enfonce de plus en plus dans sa difficulté.

Dangers pour les parents

Si l'école rentre dans ces dispositifs, les parents se sentiront repérés, jugés, totalement culpabilisés par cette mise en responsabilité individuelle de l'échec scolaire de leur enfant. Sous couvert de secret partagé (en opposition au secret professionnel), des situations d'élèves de familles pourront être traitées dans le cadre du PRE. Le PRE regroupera sous le contrôle des maires, des associations diverses non soumises au secret professionnel. Cette dérive va obligatoirement créer de la méfiance de la part des parents et rompre la confiance de ceux-ci.

Dangers pour les enseignants et pour l'école

Les enseignants ne sont plus que des «aiguilleurs». Après avoir repéré les difficultés, ils orientent, déresponsabilisant ainsi l'institution scolaire. C'est l'individualisation de l'échec. C'est l'élève et sa famille qui doivent trouver la solution. Quelle crédibilité aura l'enseignant face à eux, obligé d'admettre son impuissance à leur proposer des solutions à l'école dont il est l'interlocuteur privilégié. Dans ce dispositif : socle commun et PRE, l'enseignant sert à trier, à orienter de plus en plus tôt. Quel projet de classe et d'école pourra résister à ce morcellement et

cette individualisation, à l'intérieur du groupe classe ? Comment les enseignants, obligés d'évaluer en permanence pourront-ils construire avec leurs élèves les apprentissages dans une relation de confiance, élaborer des projets communs, et les faire vivre ensemble ?

Dangers pour les municipalités

Les villes qui se sont engagées dans un PRE mettent à disposition de leurs concitoyens des dispositifs qui fonctionnent grâce à un budget garanti jusqu'en 2009, qu'en sera-t-il après ? Si le budget n'est pas reconduit, que décideront-elles ? Arrêter le dispositif ou trouver des financements ailleurs, et où ?

Malgré la diversité des PRE et l'engagement différent d'une ville à l'autre, elles auront toutes à se poser la question. Elle est récurrente pour tous les financements contractualisés. Les maires tiennent-ils à ce point à être responsables de la prise en charge si délicate de l'échec scolaire ? Sont-ils prêts à assumer le rôle de pivot du contrôle social que leur donne la loi de prévention de la délinquance dont le PRE est un des volets ?

Quelle réponse est apportée à l'insuffisance criante de structures de soins et d'accompagnement des enfants ? Quelle réponse est apportée face à l'insuffisance du nombre de professionnels dans certains secteurs ? Quasiment aucune sinon celle du PRE...

Devant l'urgence, la tentation est grande de rentrer dans les dispositifs : les enfants grandissent, leurs problèmes ne sont pas pris en charge, alors...

Alors comment faire bénéficier les élèves d'actions qui peuvent représenter un intérêt pour eux et leur famille, sans participer à la casse dénoncée plus haut ?

Les actions proposées ne peuvent être des palliatifs aux missions de l'école. Le PRE ne doit pas être «l'école après l'école». Le rôle de chacun dans ses missions propres doit être préservé : la collectivité locale a un rôle particulier dans le secteur éducatif (ouverture culturelle, actions sur la parentalité, sur la prévention à la santé...), elle n'a pas de rôle dans le traitement de la difficulté scolaire et ne peut se substituer à elle dans son rôle d'enseignement.

L'inscription dans ces actions ne peut être qu'une démarche volontaire des familles et ne saurait être réalisée par les enseignants eux-mêmes.

Le SNUipp appelle les enseignants à n'établir aucune liste d'élèves. Tout au plus peuvent-ils indiquer l'existence de dispositifs proposant des activités culturelles et sportives et ces actions doivent être ouvertes à tous.

L'école doit avoir les moyens d'assurer tout son rôle et les familles doivent aussi pouvoir trouver les aides que l'école ne peut leur donner.

Admettre et analyser les manquements de l'école ne doit pas nous conduire à accepter des palliatifs même quand ils sont «revêtus» des meilleures intentions.

Cela doit nous conduire à nous battre davantage pour que l'école ait les moyens de la réussite de tous.

